

Date de convocation : 16 septembre 2020  
Date d'affichage : 16 septembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 34  
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre septembre,

À dix-huit heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

**Présents** : TCHOBDRENOVITCH Robert, AUBOIS Pierre, BASTIE Emilie, BONNET François, BOREL Jean-Luc, BRABANT Jean-Marc, DE SABRAN PONTEVES Géraud, DE VILLEBONNE Alain, DUMONTIER Rose-Marie, DUVAL Marc, GARCIN Mylène, GOUIRAND Alain, GRANGE Valérie, GUEYDON Alain, JAUBERT Marc, JEAN Geneviève, KHALIZOFF Samantha, LAROCHE Franck, LE BOUC Nathalie, MARGAILLAN Brigitte, MAUGAN-CURNIER Séverine, MAUREL Eve, MOURET Karine, NATTA Jacques, PANATTONI Josiane, PARTAGE Michel, PAUMIER-LALLEMAND Béatrice, RICHAUD Joëlle, RISBOURG Gregory, ROBERT Jean-Louis, ROUZET Richard, SALERNO Nicolas, SERRA Catherine, SIMOS Michel

**Procurations** : BRETTE Romain donne procuration à TCHOBDRENOVITCH Robert, DOMEIZEL Mariane donne procuration à DUMONTIER Rose-Marie, GIRAUDON Josiane donne procuration à SERRA Catherine, LOVISOLO Jean-François donne procuration à AUBOIS Pierre, VITALE Bernadette donne procuration à MAUREL Eve

**Absents et excusés** : EGG Philippe, DAUPHIN Anne-Marie

Monsieur Gregory RISBOURG est nommé secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-072**  
**Propreté & Valorisation**  
**Approbation de la modification des statuts du SIECEUTOM**

Rapporteur : Michel PARTAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et L. 5211-20 ;  
Vu l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;  
Vu le projet de modification statutaire du SIECEUTOM ;  
Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

COTELUB est membre du SIECEUTOM, syndicat exerçant la compétence traitement des déchets.

Ce syndicat a entrepris une procédure de modification de ses statuts :

- précisions sur son domaine d'intervention (article 3) ;
- possibilité donnée au comité syndical de définir par ses délibérations des modalités spécifiques de calcul de la contribution des membres dès lors qu'il s'agit de grosses dépenses d'investissement (article 6) ;
- diverses précisions et modifications de terminologie pour adapter les statuts aux membres actuels du syndicat qui ne comprend plus que des EPCI.

Le SIECEUTOM a notifié à COTELUB le projet de statuts par courrier, reçu le 27 mars 2020. Le conseil communautaire de COTELUB disposait alors de 3 mois pour se prononcer sur les nouveaux statuts. Ce délai a été prolongé par l'ordonnance du 25 mars 2020 en raison de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 octobre 2020.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- d'approuver les nouveaux statuts du SIECEUTOM ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **approuve** les nouveaux statuts du SIECEUTOM ;
- **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :  
39 voix POUR  
Unanimité des suffrages exprimés

  
Robert TCHOBDRÉNOVITCH  
Président

